

DECISION DU PRESIDENT

N°2024-228

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les travaux d'extension de la station d'épuration de Chéméré à Chaumes en Retz

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que le Schéma Directeur d'Assainissement réalisé sur le système d'assainissement de la commune de Chéméré en 2020 (devenue commune nouvelle de Chaumes-en-Retz) a permis d'identifier comme prioritaire l'opération d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration ;

CONSIDERANT que les études conduisent au programme de travaux composé de :
Extension de la station d'épuration pour une capacité finale retenue de 4600 EH (horizon 20 ans) et création d'un bassin tampon au niveau du poste de refoulement principal.

DECIDE

ARTICLE 1 : La Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz a décidé d'inscrire l'opération « Travaux d'extension de la station d'épuration de Chéméré à Chaumes en Retz » auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afin d'obtenir une subvention de sa part, la plus élevée possible.

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires sont ouverts au budget. Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 2 620 825 € HT.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 17 mai 2024

Le Président
Jean Michel BRARD
Le Président,
Jean-Michel BRARD

AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240521-2-AU

Réception par le Sous-Préfet : 21-05-2024

Acte mis en ligne le 27-05-2024

Publication le : 21-05-2024

